

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 19 septembre 2017, à La Vernaz

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|--------------------------|---|
| <u>La Vernaz :</u> | GARIN Jacqueline (DT) |
| <u>Montriond :</u> | BRAIZE Alain |
| <u>Le Biot :</u> | VERNAY Franck (DS) |
| <u>La Forclaz :</u> | GALLAY Gilbert (DT) |
| <u>Morzine :</u> | BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth |
| <u>St Jean d'Aulps :</u> | COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie |
| <u>Seytroux :</u> | MORAND Jean-Claude (DT) |
| <u>Les Gets :</u> | MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri |
| <u>Reyvroz :</u> | LOMBARD Gérald (DT) |
| <u>Vailly :</u> | TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain |
| <u>Bellevaux :</u> | VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis |

Procurations :

DEGENEVE Alain (Lullin) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)
MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) à GARIN Jacqueline (DT La Vernaz)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Vernaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), LAGRANGE Georges (Montriond), DEGENEVE Alain (Lullin), CRAYSTON José (Lullin), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

GAYDON Christelle (Saint Jean d'Aulps), MUFFAT Jean-François (DS DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), LE RAY Gérard (DT) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et GLEIZES Lidwine (responsable service Déchets)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2017

Catherine Sophie BOIRE-VARLET tient à préciser que, concernant les aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif évoquées lors de la dernière réunion par Mathieu MURRATE, celles-ci ne sont versées qu'à condition qu'il s'agisse d'installations incomplètes ou inexistantes, datant d'avant 1996 et présentant un risque sanitaire ou environnemental.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 11 juillet 2017 :

- 16 août 2017 : Télémédecine à la Sous-préfecture (*Jacqueline GARIN*)
- 22 août 2017 : SIAC - Rencontre président interco (*Jacqueline GARIN*)
- 22 août 2017 : Comité OTVA
- 31 août 2017 : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 14 septembre 2017 : GT SCOT à Allinges (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT et Hélène RICHARD*)
- 19 septembre 2017 : signature du contrat de rivière

3- Marchés publics

3.1 Marchés attribués par la Présidente par délégation

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que 2 marchés ont été attribués par la Présidente depuis la dernière réunion, et ce au vue de la délégation d'attribution qui lui a été consentie :

- Mission d'accompagnement en vue de la réalisation d'un appel à projet pour la requalification de la friche MOREL à Lullin
 - Société retenue : SITEUM (Lyon)
 - Montant de l'offre: 13 000,00 € HT
- Élaboration du schéma de développement commercial du Haut-Chablais
 - Société retenue : AID Obsevatoire (Villeurbanne)
 - Montant de l'offre : 23 925,00 € HT

3.2 Construction d'un auvent à la gare d'accueil d'Avoriaz

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de la construction d'un auvent à la gare d'accueil d'Avoriaz. Il précise que, après discussion en CAO le 14 septembre, Madame la Présidente a pris la décision de déclarer sans suite la procédure, et ce pour 2 raisons :

- un très large dépassement de l'estimation du maître d'œuvre et de l'enveloppe prévue au budget :
 - estimation : 168 000 € HT
 - offres reçues : 235 000 € HT
- une concurrence effective insuffisante (8 offres pour 6 lots)

Une nouvelle consultation sera lancée prochainement.

4- Modification n° 13 des statuts de la CCHC

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de modifier les statuts de la CCHC afin notamment de « déclasser » la compétence SPANC du rang des compétences optionnelles à celui des compétences facultatives. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que cette modification est également l'occasion d'inscrire la compétence GEMAPI (obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018). Il précise que le projet de modification présenté ce soir a été validé par la Préfecture.

Concernant la compétence « gens du voyage », Jacqueline GARIN souligne que le schéma départemental va être revu en 2018. Elle précise qu'une réunion a eu lieu récemment à Thonon sur ce sujet et tient à signaler qu'Astrid BAUD-ROCHE y a bien défendu le territoire qui réglementairement dispose de suffisamment d'aires d'accueil.

Concernant la compétence GEMAPI, Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce qui est inscrit dans le projet de statuts n'est que le minimum réglementaire. Pour ce qui est du bassin versant des Dranses, l'animation sera confiée au SIAC et les actions seront à la charge de la CCHC. Pour ce qui concerne le bassin versant de l'Arpetta (Les Gets), celui du Risse (Bellevaux) et celui du Foron (La Côte d'Arbroz), l'animation et les actions devraient être confiées au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) sur la base d'une cotisation fixée actuellement à 16 euros par habitant DGF. Les modalités d'adhésion de la CCHC au SM3A sont actuellement en discussion.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n° 13 des statuts de la CCHC telle que présentée en annexe.

5- Finances

5.1 Budget annexe SPANC : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires à la passation d'écritures de régularisation suite à une erreur de taux de TVA appliqué sur les redevances d'ANC facturées en 2015 et 2016 :

- | | | |
|--------|--|------------|
| • 673 | Titres annulés sur exercice antérieurs | + 48 300 € |
| • 7062 | Redevances d'ANC | + 48 300 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

5.2 TEOM : demande d'exonération pour 2018

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la demande d'exonération de TEOM faite pour 2018 par le supermarché Carrefour Market à Saint Jean d'Aulps au motif qu'il utilise son propre système de ramassage des déchets.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder cette exonération pour 2018.

5.3 Point sur les exonérations de CFE des meublés de tourisme

Après consultation des services de la DDFIP 74, Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, la CCHC étant passée en FPU au 1^{er} janvier 2017, toutes les délibérations fiscales prises par les communes avant cette date en matière de CFE sont automatiquement tombées. C'est donc la règle générale de la loi qui s'impose, à savoir une exonération de CFE pour les personnes qui louent en meublés des locaux classés dans le cadre du code du tourisme lorsque ces locaux sont compris dans leur habitation personnelle. Par conséquent, il n'y a pas de changement en 2017 pour les contribuables des communes en matière de CFE (sauf pour Montriond qui avait pris une délibération limitant l'exonération de CFE à 50%). Par contre, la CCHC pourrait tout à fait, si elle le souhaite, délibérer pour supprimer ou limiter cette exonération de droit.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il ne serait pas défendable de supprimer cette exonération alors qu'on est engagé par ailleurs dans une opération consistant à essayer de réchauffer les lits froids du territoire.

Yannick TRABICHET tient quant à elle à rappeler que les collectivités territoriales disposent de moins en moins de marges de manœuvre financières et souligne que les exonérations fiscales constitueront bientôt le seul levier à disposition.

Anne CORNIER-PASQUIER aimerait connaître l'impact financier que représenterait pour la CCHC la suppression de l'exonération. Stéphane PUGIN-BRON propose de demander une estimation aux services de la DDFIP.

5.4 Validation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rappel réglementaire

La CLECT est un organe chargé d'évaluer le montant des charges transférées pour les EPCI ayant adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui est le cas de la CCHC depuis le 1^{er} janvier 2017. Le rapport de la CLECT doit être soumis pour validation au conseil communautaire puis transmis à chaque conseil municipal qui aura trois mois pour délibérer. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes des communes à la majorité qualifiée (les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population locale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale).

Stéphane PUGIN-BRON présente le rapport de la CLECT établi suite à sa réunion du 15 septembre 2017 (voir ci-joint). Les attributions de compensation définitives calculées sur la base de ce rapport sont les suivantes :

| Commune | Total recettes transférées <i>Annexe 1</i> | Tourisme <i>Annexe 2</i> | ZAE Fonctionnement <i>Annexe 3</i> | ZAE Investissement <i>Annexe 4</i> | Total dépenses transférées | Attributions de compensation annuelles |
|--------------------|---|-----------------------------|--|--|----------------------------|--|
| Reyvroz | 49 686 € | 6 579 € | | | 6 579 € | 43 107 € |
| Vailly | 24 283 € | | | | 0 € | 24 283 € |
| Lullin | 36 026 € | 16 448 € | 300 € | 5 000 € | 21 748 € | 14 278 € |
| Bellevaux | 99 344 € | 157 901 € | | | 157 901 € | -58 557 € |
| La Vernaz | 45 246 € | 2 656 € | | | 2 656 € | 42 590 € |
| La Forclaz | 81 449 € | 1 660 € | | | 1 660 € | 79 789 € |
| La Baume | 36 806 € | 5 520 € | | | 5 520 € | 31 287 € |
| Le Biot | 54 933 € | 41 874 € | 2 586 € | 5 000 € | 49 459 € | 5 474 € |
| Seytroux | 11 294 € | 7 097 € | | | 7 097 € | 4 198 € |
| Saint Jean d'Aulps | 277 270 € | 193 784 € | 2 293 € | 5 000 € | 201 077 € | 76 193 € |
| Essert-Romand | 27 637 € | 11 537 € | | | 11 537 € | 16 100 € |
| La Côte d'Arbroz | 13 196 € | 4 773 € | | | 4 773 € | 8 424 € |
| Montriond | 223 269 € | 156 726 € | 0 € | 10 000 € | 166 726 € | 56 544 € |
| Morzine-Avoriaz | 2 798 878 € | | 1 800 € | 5 000 € | 6 800 € | 2 792 078 € |
| Les Gets | 776 814 € | | 500 € | 5 000 € | 5 500 € | 771 314 € |
| <i>Total</i> | <i>4 556 131 €</i> | <i>606 552 €</i> | <i>7 479 €</i> | <i>35 000 €</i> | <i>649 031 €</i> | <i>3 907 100 €</i> |

Stéphane PUGIN-BRON précise que, s'agissant des communes de la vallée d'Aulps anciennement membres du SITHD (excepté Montriond et Saint Jean d'Aulps), les attributions de compensation ont été revues à la baisse dans la mesure où la Préfecture a indiqué que ce serait a priori (en attente de confirmation officielle) les communes qui percevront dès 2017 la dotation touristique et non la CCHC comme cela avait été prévu dans le calcul des attributions de compensation provisoires. Cela explique pourquoi le rapport fait apparaître un trop-versé pour les communes du Biot, de Seytroux, d'Essert-Romand et de La Côte d'Arbroz.

Jean-Claude MORAND aimerait savoir s'il était possible, compte tenu de l'incertitude quant au bénéficiaire final de la dotation, que la CCHC attende la fin de l'année avant de rappeler le trop-versé. Stéphane PUGIN-BRON n'y voit pas d'inconvénient.

Anne CORNIER-PASQUIER et Jean-Louis VUAGNOUX aimeraient savoir si les attributions de compensation votées ce soir sont figées ou si elles vont susceptibles de varier. Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il n'y a pas d'évolution automatique mais que le conseil communautaire pourra (et devra) modifier le montant des attributions en cas de transfert de nouvelles compétences.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il se tient à disposition pour venir expliquer, si besoin est, aux conseils municipaux des communes qui le souhaitent, le mécanisme des attributions de compensation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation définitives.

5.5 Taxe GEMAPI

Rappel réglementaire :

- Au 1^{er} janvier 2018, la CCHC deviendra compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) ;
- La CCHC peut, si elle le désire, financer cette compétence par une taxe GEMAPI qui viendra s'ajouter aux 4 taxes locales (TH, FB, FNB, CFE) ;
- Pour s'appliquer en 2018, cette taxe doit-être instaurée avant le 30 septembre 2017 et le montant à prélever fixée également avant cette date ;
- Le montant à prélever est plafonné à 40 euros par habitant et par an, soit environ 500 000 € pour la CCHC (attention, c'est une moyenne et la taxe pourra excéder ce plafond pour certains contribuables !)

| Dépenses courantes | Charges d'entretien des cours d'eau, des lacs, plans d'eau et zones humides <i>nettoyage des rives, enlèvement d'embâcles et de débris, débroussaillage, focardage, plantation,...</i> | | ouvrages de protection contre les inondations <i>entretien des barrages, des</i> | | Charges d'entretien des ouvrages de protection contre les inondations <i>entretien des barrages, des digues, des seuils</i> | Total dépenses courantes |
|---|---|-----------------------------|---|---------|--|--------------------------|
| | Total | dont personnel communal | Total | | | |
| Bellevaux <i>Bassin des Dranses</i> | | | | | | |
| Bellevaux <i>Bassin du Risse</i> | 5 000 € | = cotisation SM3A pour 2018 | | | | 5 000 € |
| Lullin | | | | | | |
| Vailly | 1 000 € | 1 000 € | | | | 1 000 € |
| Reyvroz | 2 700 € | 1 900 € | | | | 2 700 € |
| La Vernaz | 2 800 € | 1 000 € | | | | 2 800 € |
| La Forclaz | | | | | | |
| La Baume | | | | | | |
| Le Biot | 2 800 € | | | | | 2 800 € |
| Seytroux | 3 000 € | 1 500 € | | | | 3 000 € |
| Saint Jean d'Aulps | | | | | | |
| Essert-Romand | 1 500 € | 800 € | | | | 1 500 € |
| La Côte d'Arbroz <i>Bassin des Dranses</i> | 8 900 € | | | | | 8 900 € |
| La Côte d'Arbroz <i>Bassin du Foron</i> | 700 € | = cotisation SM3A pour 2018 | | | | 700 € |
| Montriond | 1 500 € | | | | | 1 500 € |
| Morzine-Avoriaz | 10 200 € | 7 000 € | 10 200 € | | | 20 400 € |
| Les Gets <i>Bassin des Dranses</i> | 7 000 € | | | 3 000 € | | 10 000 € |
| Les Gets <i>bassin Arpettaz-SM3A</i> | 48 800 € | = cotisation SM3A pour 2018 | | 4 000 € | | 52 800 € |
| <i>La cotisation SM3A comprend l'entretien mais aussi tous les programmes d'investissement sur le bassin versant de l'Arpettaz (16 €/hab DGF en 2018)</i> | | | | | | |
| SIAC <i>animation/com./études</i> | 35 000 € | estimation | | | | 35 000 € |
| total dépenses courantes | | | | | | 148 100 € |

| Opérations actuellement à l'étude ou en projet | | Type de dépenses <i>Études, maîtrise d'oeuvre, travaux</i> | Année(s) de réalisation envisagée(s) | Coût HT estimatif |
|--|--|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| Bellevaux | Lac de Vallon | Curage, désengrèvement, consolidation digue | 2020/2021 | ? |
| Vailly | Torrent de la Bronne | Confection d'un piège à cailloux entre Les Granges et les Excoffons | 2018/2019 | 6 420 € |
| Vailly | Torrent de la Tâche | Confection d'un bassin de rétention aux Charges d'En Haut | 2019 (?) | 6 000 € |
| Vailly | Brevon | Restauration hydro-morphologique et écologique en amont du Pont des Aix (<i>inscrit au contrat de rivières</i>) | 2018/2019 | 120 000 € |
| Reyvroz | Brevon | Ancien glissement de la décharge : demande DREAL d'un nettoyage en surface tout les 2 à 3 ans pour enlever les déchets potentiellement polluant pour le Brevon | 2018 | 5 000 € |
| Saint Jean d'Aulps | Dranse de Morzine | Enrochement en contrebas de la MGEN | 2017 | 50 000 € |
| Montriond | Dranse de Montriond | Consolidation berge suite aux inondations (<i>étude en cours</i>) | 2018/2019 ? | 1 000 000 € (part GEMAPI ?) |
| Montriond | Lac de Montriond | Curage du lac (<i>étude en cours</i>) | 2018 | ? |
| Montriond | Les Albertans | Création d'une zone de dépôts (<i>action du contrat de rivière</i>) | ? | ? |
| Morzine-Avoriaz | Torrent du Nant du Clou (Les Encoches) | Aménagement hydraulique (<i>maîtrise d'oeuvre</i>) opération engagée | 2018 | 24 500 € |
| Morzine-Avoriaz | Torrent du Nant du Clou (Les Encoches) | Aménagement hydraulique (<i>travaux</i>) opération engagée | 2018 | 150 000 € |
| Morzine-Avoriaz | Torrent du Nant Pechaud (Les Prodains) | Protection contre les inondations (<i>maîtrise d'oeuvre</i>) opération engagée | 2018 | 5 000 € |
| Morzine-Avoriaz | Torrent du Nant Pechaud (Les Prodains) | Protection contre les inondations (<i>travaux</i>) | 2019 ? | 50 000 € |
| Morzine-Avoriaz | Vallée des Ardoisières | Rétention de protection des crues (<i>travaux</i>) | ? | ? |

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire une simulation d'impact fiscal de la taxe GEMAPI avec 5 scénarios :

Dépenses courantes (fonctionnement) : 148 000 €

| | | | Taxe à prélever | Taux supplém. à appliquer |
|------------------|---------------|--------------|------------------|---------------------------|
| 148 000 € | Répartition : | TH | 49 516 € | 0,10 |
| 1,6% | | FB | 34 437 € | 0,08 |
| | | FNB | 1 807 € | 0,39 |
| | | CFE | 62 241 € | 0,42 |
| | | <i>Total</i> | <i>148 000 €</i> | |

Dépenses d'investissement (proposition du Bureau)

- Base de travaux de 250 000 € HT en 2018 (scénario bas qui nécessitera de faire des choix et de hiérarchiser les programmes envisagés par les communes)
- Apport obligatoire d'un fonds de concours communal de 40 % (?) sur les investissements

| | | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------|-----------------------|------------------|
| Base travaux annuels | 250 000 € | | | |
| Fonds de concours communaux | 40% | | <i>soit 100 000 €</i> | |
| Travaux à charge CCHC | 150 000 € | Répartition : | TH | 50 185 € |
| % des recettes fiscales totales | 1,6% | | FB | 34 902 € |
| | | | FNB | 1 831 € |
| | | | CFE | 63 082 € |
| | | | <i>Total</i> | <i>150 000 €</i> |

S1 : simulation n°1 avec financement intégral par taxe GEMAPI

| | | | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------|--------------|------------------|-------------|
| Estimation à prélever | 298 000 € | Répartition : | TH | 99 701 € | 0,19 |
| % des recettes fiscales totales | 3,1% | | FB | 69 339 € | 0,17 |
| | | | FNB | 3 638 € | 0,78 |
| | | | CFE | 125 323 € | 0,84 |
| | | | <i>Total</i> | <i>298 000 €</i> | |

Simulations alternatives

Rappel : mise en place d'une réserve de 120 000 € sur le budget 2017 pour atténuer (ou remplacer) la taxe GEMAPI

- S2 : pas de taxe GEMAPI pour 2017 : financement des dépenses en utilisant la réserve et la fiscalité communautaire (attention pas de réserve en cas de grosses inondations qui désormais seront à charge de la CCHC)
- S3 : financement mixte taxe GEMAPI et tout ou partie de la réserve

Estimation à prélever si prise en compte de la réserve GEMAPI 2017 de 120 000 €

| | | | | | |
|------------------------------------|------------------|-----------------------------|--------------|------------------|-------------|
| Part attribuée aux dépenses 2018 : | 60 000 € | Part conservée en réserve : | 60 000 € | | |
| Reste à prélever | 238 000 € | Répartition : | TH | 79 627 € | 0,15 |
| % des recettes fiscales totales | 2,5% | | FB | 55 378 € | 0,14 |
| | | | FNB | 2 905 € | 0,62 |
| | | | CFE | 100 090 € | 0,67 |
| | | | <i>Total</i> | <i>238 000 €</i> | |

- S4 : financement mixte taxe GEMAPI + tout ou partie de la réserve + fiscalité communautaire
- S5 : pas de taxe GEMAPI et pas de dépense GEMAPI

Yannick TRABICHET aimerait savoir si le fait de prélever cette nouvelle taxe contraindra ou non la CCHC à réaliser des travaux. Stéphane PUGIN-BRON précise que la décision de réaliser des travaux appartiendra à la CCHC au vu de son budget et des besoins recensés dans l'ensemble des communes. Par contre, la recette provenant de cette taxe GEMAPI sera bien affectée à un service budgétaire propre à cette nouvelle compétence.

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du conseil communautaire à constituer une commission GEMAPI qui sera chargée d'étudier les besoins en travaux et de les prioriser au regard des crédits budgétaires alloués.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

- Gilbert PEILLEX
- Alain BRAIZE
- Patrick COTTET-DUMOULIN
- Gérald LOMBARD
- Yannick TRABICHET
- Jean-Louis VUAGNOUX
- Jacqueline GARIN
- Jean-Claude MORAND
- Henri ANTHONIOZ

Jacqueline GARIN est pour sa part plutôt favorable à la simulation 3, c'est-à-dire un financement des dépenses de fonctionnement par la taxe GEMAPI et un financement des dépenses d'investissement par la CCHC (avec reprise de la réserve) et par des fonds de concours communaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 et fixe à 150 000 euros le montant à prélever pour l'année 2018.

5.6 Constatation d'extinction de créances

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de constater l'extinction de 2 créances suite à une procédure de liquidation judiciaire ayant découlé sur une clôture pour insuffisance d'actifs :

- Débiteur : BESSON TP
 - Créance : facture de dépôt de matériaux inertes
 - Montant de la créance : 221,63 €
- Débiteur : ATTACK ATTACK KANAYOU EURL
 - Créances : factures de dépôts en déchèterie
 - Montant des créances : 359,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, constate l'extinction de ces créances et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

5.7 MSP de Lullin : demande de financement à la Région et à l'Etat

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de création d'une MSP à Lullin. Il précise que ce projet, d'un coût estimé à 485 000 euros HT, est éligible au financement de l'État (FNADT), de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir les demandes de financement correspondant.

5.8 Réseau des bibliothèques : demande de financement au Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'équipement numérique

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet d'équipement numérique (tablettes) du réseau des bibliothèques. Il précise que ce projet, d'un coût estimé à 3 859 € HT, est éligible au financement du Conseil Savoie Mont-Blanc (1 563,60 €).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement correspondant.

5.9 MAEC 2017 : financement et priorisation

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC anime le Plan Agro Environnemental et Climatique (PAEC) du Chablais sur son territoire. Des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été mises en œuvre en 2015 pour les groupements pastoraux et en 2016 pour les alpages situés dans le site Natura 2000 du Roc d'Enfer. La CCHC s'est engagée, par délibération du 8 novembre 2016, à animer sur son territoire la campagne 2017 du PAEC Chablais afin de mettre en œuvre les MAEC hors groupement pastoraux et hors Natura 2000. À ce titre, des réunions informatives ont été proposées aux alpagistes concernés les 8 et 9 septembre 2016 et ont permis d'estimer une large mobilisation des exploitants en faveur des MAEC 2017. Un atelier de travail s'est également tenu le 20 octobre 2016 réunissant le service agriculture de la DDT, des élus communautaires et des acteurs du monde agricole. Cet atelier de travail propose le plan de financement suivant :

| | Taux | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
|--------|-------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| FEADER | 75 % | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 150 000 € |
| CCHC | 25 % | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 50 000 € |
| TOTAL | 100 % | 40 000 € | 40 000 € | 40 000 € | 40 000 € | 40 000 € | 200 000 € |

Des critères de priorisation ont également été proposés permettant de mobiliser les MAEC 2017 sur les exploitations d'alpages les plus pertinentes pour le territoire. Ces critères sont les suivants :

- le maintien de l'ouverture des alpages : financement de la MAEC Herbe 09 exclusivement,
- le confortement des jeunes agriculteurs : priorisation des jeunes agriculteurs,
- le confortement des agriculteurs récemment installés : priorisation des agriculteurs nouveaux installés,
- la professionnalisation des exploitations : priorisation des agriculteurs dont le revenu agricole représente 100 % de leurs revenus, puis par ordre décroissant du pourcentage de revenu agricole.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement et les critères de priorisation proposés.

5.10 Plan Tourisme : demande de financement pour l'extension de la gare d'accueil d'Avoriaz

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet d'extension de la gare d'accueil multimodal d'Avoriaz approuvé par délibération du 7 février 2017 pour un montant de 110 000,00 euros HT. Il souligne que la commission du Conseil Départemental de la Haute-Savoie a dans un premier temps rejeté la demande de financement dans le cadre du Plan Tourisme 2015-2018. Après discussion avec les services du Département et une demande de Mme la Vice-Présidente au transport de la CCHC aux conseillers du canton, il précise que le dossier va repasser prochainement devant la commission. Le coût du projet ayant été réévalué à 186 000 euros HT, il propose de délibérer à nouveau afin de prendre en compte ce nouveau montant dans la demande de financement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de solliciter le Département pour une subvention de 55 800 euros.

5.11 Ouragan IRMA : participation à un fonds de soutien aux victimes

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de l'ouverture par l'État d'un fonds de concours du Ministère de l'Outre-Mer en vue de recueillir les dons qui seront ensuite affectés au soutien des populations et territoires touchés par les ouragans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas participer à ce fonds.

6- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2016

Lidwine GLEIZES présente aux membres du conseil communautaire la synthèse du rapport établi sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets en 2016 (voir synthèse ci-joint).

Franck VERNAY souligne que, dans le cadre de son emploi à la commune d'Evian, les services sont en train de chercher une solution au problème des renouées du Japon dans le traitement des déchets verts. Il invite les services la CCHC à mener également une réflexion en la matière.

Christophe MUTILLOD tient à signaler que l'agent placé à la déchèterie des Gets donne entièrement satisfaction.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

7- Petite enfance

7.1 Crèche d'Avoriaz : passation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de création d'une nouvelle crèche à Avoriaz et la signature d'une convention confiant la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération à Morzine. Il rappelle qu'un avenant à cette convention a été passé en 2015 car la commune de Morzine avait souhaité modifier le programme de l'opération en retirant les logements prévus à l'article 3 de la convention, ce qui avait modifié par conséquent la répartition du coût de l'opération en portant à 21,30 % (au lieu de 18%) la part de la CCHC.

La commune de Morzine ayant réintroduit ces logements dans le programme, il fait part de la nécessité de passer un nouvel avenant à la convention pour modifier à nouveau la clé de répartition fixée pour le financement de l'opération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer un nouvel avenant à la convention.

7.2 Crèches d'Avoriaz et de Vailly : passation de baux de longue durée avec les communes

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée passée entre la commune de Morzine et la CCHC prévoit que la CCHC sera propriétaire de la crèche à la fin de la construction. Toutefois, compte tenu qu'il est aujourd'hui impossible de réaliser une copropriété entre deux collectivités pour un bien appartenant au domaine public et qu'il n'est pas possible d'asseoir la crèche sur un terrain clairement défini, il propose de mettre en œuvre un bail de longue durée (70 ans) au bout duquel la commune deviendrait propriétaire du bâtiment. De plus, ce bail stipulerait les clauses d'utilisation et d'éventuelle vente du bâtiment à la commune avant le terme du bail.

Dans un souci d'équité, il propose également de faire de même avec la commune de Vailly dans le cadre de la construction de la nouvelle crèche.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe sur la passation de ces baux pour une durée de 65 ans.

8- Personnel : création d'un emploi non permanent de chargé de mission santé pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose de créer un nouveau poste de chargé de mission Santé, du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018, et de passer un nouveau contrat avec Martine STOCLIN qui s'occupe de la coordination de la MSP multisite du Brevon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de créer ce poste dans les conditions qui lui ont été présentées,**
- **de passer une nouvelle convention avec la MSP multisite du Brevon la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017,**

Yannick TRABICHET souhaiterait que les communes du Brevon puissent disposer des coordonnées téléphoniques de la MSP multisite du Brevon. Une demande sera faite en ce sens à Martine STOCLIN.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 octobre 2017 à 18h30 à la mairie du Biot.

Le Biot, le 25 septembre 2017

La Présidente